

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents	Sébastien Lepoivre, <i>Président</i> ; Ridouane Chahid, <i>Bourgmestre f.f.</i> ; Tina Martens, Michel Goethals, Mohamed Hidali, Naïma Meloul, Myriam Verlaine, Michèle Lelotte, Christophe Gelin, Nordine El Farouri, Christian Michiels, <i>Membres</i> ; Ileana Rosselli, <i>Secrétaire général f.f.</i>
Excusé	Christine Jacquart, <i>Membre</i> .

Séance du 21.12.22

#Objet : Projet de Budget 2023. #

Le CONSEIL ,

Vu la loi organique du 08.07.1976 des CPAS et en particulier l'article 88 ;

Vu l'Arrêté Royal n°244 du 31.12.1983, modifiant la loi organique du 08.07.1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 27.06.1983 sur l'introduction de la classification fonctionnelle et économique des recettes et dépenses ainsi que les modifications y apportées ;

Vu l'Arrêté du 26.10.1995 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables en exécution de l'article 43 du règlement général de la comptabilité des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de Concertation du 22.11.2022 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Groupe Technique du 20.12.2022 ;

Vu le Plan triennal 2023-2025 soumis au Conseil de l'Action Sociale en séance du 05.10.2022 ;

Vu les articles 24, 111 et 112 bis § 1 de la loi organique du 08.07.1976 sur les CPAS ;

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le Budget 2023 joint en annexe ;

Article 2 :

De transmettre la présente décision pour approbation au Collège des Bourgmestre et Echevins de l'Administration communale ainsi qu'au Collège réuni de la COCOM.

Le Conseil approuve la délibération.
10 votants : 10 votes positifs.

POUR LE CONSEIL

Secrétaire général f.f.
(s) Ileana Rosselli

Président,
(s) Sébastien Lepoivre

POUR EXTRAIT CONFORME
Evere, le 22 décembre 2022

Secrétaire général f.f.

Président,

Ileana Rosselli

Sébastien Lepoivre

